

INTERVENANTS

Véronique Aldemar : Avocat au Barreau de Marseille, depuis 1986. Activité à dominante de droit des personnes, de droit immobilier et de droit des successions. Titulaire du Diplôme Supérieur de Notariat.

Fabienne Allard : Juge au Tribunal de Grande Instance de Tarascon depuis 1997, en charge du contentieux de la famille depuis 2003.

Andréa Astier : Psychologue clinicienne, coordinatrice du service Visites Médiatisées / Espace Rencontre de l'EPE13.

Benoît Bastard : Sociologue, directeur de recherche au CNRS, membre de l'Institut des sciences sociales du politique à l'Ecole normale supérieure de Cachan. Ses travaux portent sur les questions de gestion et sur l'innovation dans l'institution judiciaire. Il a notamment réalisé des recherches sur le traitement en temps réel des affaires pénales, sur le métier de juge des enfants et sur le temps judiciaire. Par ailleurs, son activité de recherche porte sur les régulations publiques qui s'appliquent à la vie privée, dans le domaine familial. Dans ce champ, ses travaux portent en particulier les interventions professionnelles à l'occasion des ruptures, qu'il s'agisse de l'action des juridictions familiales, de la médiation familiale ou des espaces de rencontre.

Sylvie Ferret-Béziat : Psychologue clinicienne, intervenante dans les dispositifs des Visites Médiatisées et de l'Espace Rencontre de l'EPE13.

Marc Juston : Président du TGI de Tarascon (arrondissement d'Arles), Juge aux Affaires Familiales. Très investi dans le droit de la famille, il dirige depuis deux ans la session de formation continue des Juges aux Affaires Familiales de l'Ecole Nationale de la Magistrature et intervient dans la formation des médiateurs familiaux et des avocats, notamment sur les thèmes de l'autorité parentale la médiation familiale, la résidence alternée et l'audition de l'enfant, la pratique du Juge aux Affaires Familiales, etc. Il a publié de nombreux articles portant sur le droit de la famille et la justice familiale et a collaboré à l'écriture de trois livres sur la médiation familiale, la résidence alternée et l'aliénation parentale. Il a présidé, en novembre 2013, le groupe de travail "médiation familiale et contrats de coparentalité" mis en place par Madame Dominique BERTINOTTI, Ministre déléguée à la Famille.

Alexandra Monti : Psychologue clinicienne, intervenante dans le dispositif des Visites Médiatisées de l'EPE13.

Carole Willomez : Educatrice spécialisée, référente Equipe Enfance Famille MDS Pressensé.

Ecole des Parents et des Educateurs des Bouches-du-Rhône - 1 rue Rouvière

Tel. 04 91 330 930 - Fax 04 91 330 595 - Courriel : contact@epe13.com

www.epe13.com

En partenariat avec :



IUFM Aix-Marseille - Salle amphithéâtre Noailles

Champ judiciaire champ social : liens et questionnements

Vendredi
13 juin
2014
de 8h30 à 17h

De quoi sont faits
les liens entre
la justice et le

champ du travail social ? Que l'on soit famille,
enfant, pédagogue, soignant, comment nous affectent-ils ?

L'histoire des interactions entre justice et champ social est ancienne et continue de s'écrire. Le développement actuel de l'accompagnement des mesures judiciaires par les professionnels du travail social met en évidence l'intérêt de ce lien.

Pour autant, ces deux mondes manquent parfois de se connaître, de se comprendre et de trouver des espaces communs de mise en perspective.



Organisé par l'Ecole des Parents et des Educateurs des Bouches du Rhône

La justice ne cesse d'être influencée par les avancées et les connaissances en sciences humaines. De son côté, l'action du champ social est bordée et traversée par le droit. Tous deux, soumis à la loi et à l'articulation de l'individuel et du collectif, évoluent dans une influence réciproque et forment la production de savoirs et de pratiques.

Tous deux sont soumis aux évolutions comme aux crises sociétales qui créent fracture dans le mode de pensée et de soutien du sujet / de l'humain / du citoyen. Ces bouleversements peuvent peser et avoir des impacts préjudiciables dans les réponses apportées et les orientations d'accompagnement choisies. Face aux enjeux de société, à la pression de la logique du tout quantifiable, la prévalence de la réponse en urgence, l'attente de résultats immédiats, la difficulté de la prise de risque, sont autant de réponses en miroir qui guettent les intervenants du judiciaire et du social. Et pourtant, lorsque ces deux mondes trouvent l'espace et le temps pour se rencontrer et s'articuler, une boucle interactive peut s'opérer, donnant lieu à des effets humanisants et respectueux du devenir de l'enfant et de sa famille. Ce colloque se propose de favoriser ces rencontres.

PRO



10h30 > Conférence de **Benoît Bastard**

Sociologue, directeur de recherche au CNRS de Cachan

Discutant : Marc Juston

Dans l'ombre des tribunaux ? Le travail social et la justice

De quoi sont faites les relations entre le travail social et l'institution judiciaire ? L'évolution des professions du champ social, la séparation plus marquée des domaines judiciaire et administratif, la reconnaissance accrue dont bénéficient les compétences et les savoir-faire mis en œuvre, l'invention de nouveaux dispositifs d'intervention : tout ceci confère une visibilité plus grande et une autonomie plus large aux activités des travailleurs sociaux. Pour autant, l'intervention des professionnels du social se situe toujours "dans l'ombre" des juridictions dont elle dépend en dernier ressort, qu'il s'agisse des magistrats de la famille ou des juges des enfants.

Dans cette présentation, on évoquera les différentes dimensions de ces relations complexes. De quoi sont faites les "visions" que développent respectivement les travailleurs sociaux et les professionnels du droit ? Peut-on parler de "partenariat" ? D'interdépendance ? Leurs relations ne restent-elles pas tributaires de la hiérarchie traditionnelle des institutions et des professions – la toute-puissance restant toujours du côté du juge ? Ou bien les juridictions de l'enfance et de la famille comme les professions du social ne sont-elles pas soumises aujourd'hui aux mêmes tendances sociétales – l'injonction d'efficacité et/ou les exigences sécuritaires –, ce qui leur laisse peu de marge dans le travail de régulation sociale qu'elles effectuent auprès des publics en difficulté.

 8h30 > Accueil des participants

 9h > Mot d'accueil

 9h30 > Ouverture par **Marc Juston**

Juge aux Affaires Familiales - Président du TGI de Tarascon

Justice Familiale et Travail social : une symbiose nécessaire

Au vu de la multiplication des séparations parentales et des dégâts occasionnés sur les enfants, notamment dans les situations conflictuelles, la justice familiale ne peut plus fonctionner sans une connaissance approfondie du travail social effectué sur le terrain avec les familles en difficulté.

De même, le travailleur social de prévention ne peut plus accueillir sans une connaissance approfondie de l'esprit des lois du 4 mars 2002 sur l'autorité parentale, du 26 mai 2004 sur le divorce et du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance et du fonctionnement de la justice familiale dans son ressort.

Dans l'intérêt des familles, il est essentiel :

- de favoriser l'établissement de liens entre le judiciaire et le travail social pour mieux connaître le travail de chacun,
- d'appréhender les objectifs, les moyens et les pratiques de chaque intervenant,
- de mettre en place un travail complémentaire et dans la mesure du possible d'établir un partenariat constructif.

Dans la société du XXI^{ème} siècle, les citoyens doivent devenir pleinement acteurs de leurs droits.

L'accompagnement des familles séparées a pour conséquence de tenter de concilier les approches "sociale" et "judiciaire", ce qui nécessite des remises en cause de chaque acteur concerné.



12h-14h > Déjeuner libre



14h-16h30 > Tables rondes/discussion

La relation Parent-Enfant sous le regard de la loi

Discutants : Marc Juston et Benoît Bastard

Table ronde 1 :

Les liens familiaux, les droits des familles : comment accompagner ?

Fabienne Allard, Juge aux Affaires Familiales au TGI de Tarascon

Maître Véronique Aldemar, Avocate au barreau de Marseille

Sylvie Ferret-Béziat, Andréa Astier, service Espace Rencontre de l'EPE13

Table ronde 2 :

Soutenir l'émergence d'une parentalité dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfant.

Participation d'un Juge des Enfants

Caroline Willomez, Référente Equipe Enfance Famille, MDS Pressensé

Alexandra Monti, Andréa Astier, service Visites Médiatisées de l'EPE 13



16h30-17h > Conclusion de la journée et mise en perspectives

Marc Juston et Benoît Bastard

PROGRAMME



Champ **judiciaire** champ **social** : liens et questionnements

13 juin 2014 de 8h30 – 17h

IUFM Aix- Marseille

Benoît Bastard

Sociologue, directeur de recherche au CNRS, membre de l'Institut des sciences sociales du politique à l'Ecole normale supérieure de Cachan.

Ses travaux portent sur les questions de gestion et sur l'innovation dans l'institution judiciaire. Il a notamment réalisé des recherches sur le traitement en temps réel des affaires pénales, sur le métier de juge des enfants et sur le temps judiciaire. Par ailleurs, son activité de recherche porte sur les régulations publiques qui s'appliquent à la vie privée, dans le domaine familial. Dans ce champ, ses travaux portent en particulier les interventions professionnelles à l'occasion des ruptures, qu'il s'agisse de l'action des juridictions familiales, de la médiation familiale ou des espaces de rencontre.

PUBLICATIONS RECENTES

Benoît Bastard, *Un conjoint violent est-il un mauvais parent ?* Bruxelles, Yapaka.be, 2013 (à paraître en France chez Faber).

Benoît Bastard, « Désirable et exigeante. La régulation négociée des relations dans le couple et la famille », *Dialogue*, n° 200, 2013, p 109-119.

Benoît Bastard, **Christian Mouhanna**, *L'avenir du juge des enfants. Eduquer ou punir ?* Ramonville-Saint-Agne ? Erès, 2010.

Benoît Bastard, **Christian Mouhanna**, *Une justice dans l'urgence. Le traitement en temps réel des affaires pénales*, Paris, PUF, 2007.

Benoît Bastard, « Une nouvelle police de la parentalité », *Enfance, famille, générations*, n° 5, 2006.

<http://www.erudit.org/revue/efg/2006/v/n5/index.html>

Benoît Bastard, « Mais à qui profite la médiation familiale ? », *Dialogue*, n° 170, 2005, pp. 65-80.

Benoît Bastard, *Les Démarieurs. Enquête sur les nouvelles pratiques du divorce*, Alternatives sociales. Paris, 195 pages, La Découverte, 2002.

Benoît Bastard (éd.), *L'enfant séparé. Les voies de l'attachement*, n° 20, Paris, Autrement, 2001.



Champ **judiciaire** champ **social** : liens et questionnements

13 juin 2014 de 8h30 – 17h

IUFM Aix- Marseille

Marc Juston

Président du TGI de Tarascon (arrondissement d'Arles), Juge aux Affaires Familiales. Très investi dans le droit de la famille, il dirige depuis deux ans la session de formation continue des Juges aux Affaires Familiales de l'Ecole Nationale de la Magistrature et intervient dans la formation des médiateurs familiaux et des avocats, notamment sur les thèmes de l'autorité parentale la médiation familiale, la résidence alternée et l'audition de l'enfant, la pratique du Juge aux Affaires Familiales etc

Il a publié de nombreux articles portant sur le droit de la famille et la justice familiale et a collaboré à l'écriture de trois livres sur la médiation familiale, la résidence alternée et l'aliénation parentale.

Il a présidé, en novembre 2013, le groupe de travail "médiation familiale et contrats de coparentalité" mis en place par Madame Dominique Bertinotti, Ministre déléguée à la Famille.

PUBLICATIONS RECENTES

Marc Juston, « *La résidence alternée : un droit des parents subordonné à l'intérêt de l'enfant* », in Le Livre blanc de la résidence alternée, sous la direction de G. Neyrand et C. Gaudron, Erès 2014

Marc Juston, « *L'avis d'un magistrat de terrain sur la déjudiciarisation du divorce par consentement mutuel* », Gazette du Palais, Mars 2014.

Marc Juston, « *Le juge aux affaires familiales du XXIème siècle* », Gazette du Palais, Septembre 2013

Marc Juston, « *La confidentialité en médiation obstacle ou atout pour le juge aux affaires familiales, l'avocat et le justiciable ?* », Odyssée, Juin 2013

Marc Juston, « *La parole de l'enfant devant le juge aux affaires familiales : enfant roi, enfant proie* », Gazette du Palais, Mars 2013

Marc Juston, « *Et si les juges aux affaires familiales et les avocats se saisissaient réellement de la médiation familiale dans l'intérêt des enfants et des couples qui se séparent* », Gazette du Palais, Novembre 2012

Marc Juston, « *Les liens de la justice et le dispositif espace rencontre : qu'attend le juge aux affaires familiales quand il désigne un espace rencontre* », Revue Droit de la Famille, Novembre 2012

Marc Juston, « *La souffrance des enfants dans les situations de séparation de leurs parents quelle réponse la justice familiale peut-elle y apporter ?* », Gazette du Palais, Janvier 2012


INSCRIPTION

Bulletin d'inscription (Nombre de places limité)



Nom Prénom.....
Profession
Institution.....
Courriel
Téléphone.....
Adresse postale.....
.....

Tarif : 30 €
Gratuité : adhérents, étudiants,
demandeurs d'emploi
(sur présentation d'un justificatif)

Réponse souhaitée
avant le 31 mai 2014 :

 Ecole des Parents et des Educateurs
1, rue Rouvière - 13001 Marseille
Règlement par chèque à l'ordre de l'EPE13

Pour plus d'information :

 evenements@epe13.com
 04 91 330 930



Organisé par l'Ecole des Parents et des Educateurs des Bouches du Rhône


INSCRIPTION

Bulletin d'inscription (Nombre de places limité)



Nom Prénom.....
Profession
Institution.....
Courriel
Téléphone.....
Adresse postale.....
.....

Tarif : 30 €
Gratuité : adhérents, étudiants,
demandeurs d'emploi
(sur présentation d'un justificatif)

Réponse souhaitée
avant le 31 mai 2014 :

 Ecole des Parents et des Educateurs
1, rue Rouvière - 13001 Marseille
Règlement par chèque à l'ordre de l'EPE13

Pour plus d'information :

 evenements@epe13.com
 04 91 330 930



Organisé par l'Ecole des Parents et des Educateurs des Bouches du Rhône



Champ judiciaire
champ **social :**
liens et questionnements

IUFM Aix-Marseille
Salle amphithéâtre Noailles
Site La Canebière
63, La Canebière - 13001 Marseille
Vendredi 13 Juin 2014 - 8h30 à 17h

Champ judiciaire
champ **social :**
liens et questionnements

IUFM Aix-Marseille
Salle amphithéâtre Noailles
Site La Canebière
63, La Canebière - 13001 Marseille
Vendredi 13 Juin 2014 - 8h30 à 17h